BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2013 - 1215 /PRES/GC

Portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Burkinabè

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABE,

- VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier
- VU le décret n° 2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du
- VU la Loi n° 7-92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation de la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso;
- VU le décret n° 2009-185/PRES/GC 15 avril 2009 portant institution, organisation et
- VU le décret n° 2009-186/PRES/GC du 15 avril 2009 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè;
- VU le décret n° 2004-153/PRES GC du 23 avril 2004 instituant des droits de chancellerie pour les distinctions honorifiques du Burkina Faso;
- VU le décret n° 96-137/PRES du 25 avril 1996 portant nomination d'un Grand Chancelier
- VU le décret n° 2012-078/PRES/GC du 10 février 2012 portant renouvellement de mandat des membres du Conseil de l'Ordre du Mérite Burkinabè

DECRETE

- Article 1: Est promu à titre exceptionnel au grade d'Officier de l'Ordre du Mérite Burkinabè:
- DENANOT Jean Paul, né le 24 avril 1944 à Bois seuil / Limousin / France M.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso

Ouagadougou, le 30 decembre 2013